

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 46

Artikel: Les braves de M. de Rovéréa
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements d'ont des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

AVIS. — Les nouveaux abonnés pour l'année 1904 recevront gratuitement le journal d'ici au 31 décembre prochain et un exemplaire de l'*Almanach du Conteur* (année 1903).

Les braves de M. de Rovéréa.

La *Muse*, de Lausanne, a joué cette semaine, au Théâtre de cette ville, *La Légion fidèle*, d'Henri Warnery. Un de nos lecteurs nous demande de redire ici l'histoire, passablement oubliée, de cette légion dont les patriotes vaudois de 1798 ne pouvaient partager. cela se conçoit, les sentiments à l'égard de Leurs Excellences, mais qui mérita néanmoins l'admiration par sa vaillance et par sa fidélité au drapeau¹.

Le 24 janvier 1798, le Pays de Vaud avait enfin secoué le joug de Berne. Ebranlés par cette révolution, nombre de cantons abolirent leurs institutions aristocratiques. Seule à peu près, Berne, où l'oligarchie croyait être encore toute puissante, demeurait cramponnée à ses privilèges et se refusait à déclarer d'emblée tous les citoyens égaux. Sur les représentations de la France, elle se résigna pourtant à faire de timides réformes. Mais celles-ci parurent trop illusoire à Bonaparte. Par l'intermédiaire de ses agents, il exigea l'abdication de tous les magistrats et l'établissement d'un gouvernement provisoire (13 février 1798). Devant ces prétentions, le vieil orgueil des patriciens se révolta. LL. EE. refusèrent. Berne leva des troupes et requit le secours de ses confédérés. Les sujets allemands accoururent sous les drapeaux de leurs maîtres.

Un grand nombre de volontaires vaudois quittèrent aussi leurs foyers et vinrent offrir leurs services au gouvernement menacé. Ils formèrent la Légion romande, dont le commandement fut confié à Ferdinand de Rovéréa. Comme on le verra, cette troupe mérita, dans la suite, le nom de Légion fidèle. D'autre part, 4000 autres volontaires du Pays de Vaud, devenu canton du Léman, dévoués au nouvel ordre de choses, avaient pris les armes contre Berne et s'étaient joints à l'armée française que commandait le général Brune.

Sauf un gentilhomme, la Légion romande se composait entièrement de paysans. Oubliant les dissensions politiques, ces hommes ne demandaient qu'à chasser les Français de la Suisse. Ils étaient de bonne foi et croyaient encore servir la patrie. Leurs concitoyens eurent le bon sens de ne pas leur garder rancune de sentiments qui, chez la plupart, tenaient uniquement de l'enthousiasme militaire. Mais ils eurent plus de peine à comprendre l'attitude, assez singulière, il est vrai, de leur chef Rovéréa.

Ferdinand de Rovéréa, ancien officier au service de France, était major de l'arrondissement militaire de Morges. Le 26 janvier 1798, soit le surlendemain de la révolution vaudoise, il adressa d'Yverdon à l'Assemblée provisoire,

siégeant à Lausanne, une lettre où il faisait cette déclaration :

Je viens, Messieurs, vous déclarer qu'autant j'ai été fermement attaché à mon Souverain tant qu'il a existé, et sans avoir jamais tergiversé, de même aussi je serai loyal et fidèle au nouvel ordre qui s'établit; et cela par une suite de mon invariable amour à la Patrie. En conséquence, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me déclarer si je puis continuer à habiter mon domicile (Rolle) en toute sûreté, ainsi que je le pense.

Votre réponse servira de règle à ma conduite.

Agrérez, en attendant, mes vœux pour le bonheur de la nouvelle république et ma respectueuse considération.

Deux jours après cette missive, de Rovéréa écrivait à l'Assemblée une seconde lettre, encore plus positive que la première, quant à son adhésion à la révolution vaudoise¹ :

Citoyens Représentants — Le courrier que j'eus l'honneur de vous expédier, avant-hier, ne m'ayant pas apporté de réponse à la lettre dont je l'avais chargé, et m'ayant seulement dit l'avoir remise à Lausanne, au citoyen Monod, de Morges, je vous prie de vouloir bien adresser à ma femme ce que vous aurez la bonté de m'écrire. En confirmant le contenu de ma première, j'offre, pour preuve de mon désir d'être compté parmi les citoyens vaudois, de servir la nouvelle République comme militaire, si je puis lui être utile. Tout comme j'aurais versé jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour l'ancien gouvernement, de même aussi il est prêt à couler pour le nouveau régime qu'adopte ma Patrie.

Salut, fraternité et entier dévouement.

FERD. DE ROVÉREA.

Aussitôt, l'Assemblée provisoire unanime répond à M. de Rovéréa :

Citoyen. — La multitude des affaires a fait oublier votre première lettre. L'Assemblée accepte votre dévouement à la Patrie Vaudoise. L'homme loyal et brave ne promet point en vain.

Retournez dans vos foyers. Lorsque la Patrie aura besoin de vos services, l'Assemblée compte sur votre patriotisme.

Salut fraternel.

Lausanne, 28 janvier.

CHANCELLERIE DU PAYS DE VAUD.

F. de Rovéréa s'empessa de regagner Rolle. Mais il ne demeura pas longtemps auprès des siens. A la nouvelle que les Français menaçaient Leurs Excellences et que des volontaires du Pays de Vaud se rendaient à Berne pour y demander du service, ses anciens sentiments se réveillèrent :

Je jurai, écrit-il, de périr plutôt que d'abandonner la cause d'un souverain qui semblait s'abandonner lui-même... Le Conseil de la Guerre me proposa le commandement de cette troupe et le soin de l'organiser. J'acceptai, mais sous la réserve expresse que je ne serais pas appelé à combattre mes anciens compatriotes et que j'aurais la direction absolue de ce corps.

F. de Rovéréa est nommé chef de la Légion romande, avec le grade de colonel. Voici les renseignements intéressants qu'il donne sur cette troupe :

« Pour soustraire les volontaires vaudois

¹ De Rovéréa ne donne pas dans ses *Mémoires* le texte de ces deux lettres.

aux perfides suggestions de la classe des artisans et des domestiques de la ville de Berne, je pris mon cantonnement hors des portes, ce qui, vu la rigueur de la saison, assujettit mes gens à de dures privations, qui n'empêchèrent pourtant pas que le nombre des volontaires ne s'accrût journellement; la plupart étaient de jeunes paysans de partie occidentale du canton...

» Ma troupe, portée à six cents hommes dans l'espace de peu de jours, était exercée et disciplinée, mais elle manquait d'objets d'équipement. Presque toutes mes recrues, pour échapper mieux à la surveillance, étaient parties de chez eux mal vêtues...

» Il s'était formé à Neuchâtel une société de dames pour favoriser le recrutement de la légion, déjà qualifiée alors de Légion fidèle. Ces dames avaient un fonds, destiné à défrayer leur passage, et à pourvoir de quelque argent les volontaires qui rejoignaient la Légion fidèle.

Ceux-ci continuant à arriver nombreux, F. de Rovéréa dut former un second bataillon. Il se choisit un lieutenant-colonel en la personne du major Pillichody¹, d'Yverdon; mais ce dernier ne put rejoindre son poste; il venait d'être arrêté par ordre du général Brune.

« Le 16 février, dit M. Maillefer, la Légion romande était équipée et organisée. Elle recevait des drapeaux, des canons, et prenait position à Kallnach, entre Aarberg et Morat. Loin de laisser le désordre se glisser dans son armée, Rovéréa y maintenait une stricte discipline. Malgré le froid et la neige épaisse, les soldats faisaient tous les jours l'exercice. Dans le plan de campagne, conçu par d'Erlach, Rovéréa, avec sa légion et quelques troupes bernoises — deux à trois mille hommes — devait se porter sur le Vully, longer le lac de Neuchâtel, donner la main aux insurgés de Sainte-Croix et couper la retraite du général Brune. La prise de Soleure et de Fribourg, la défaite des Bernois mit ce projet à néant. Rovéréa se retira à Aarberg. Le 3 mars, sa légion fut attaquée par un corps de hussards français qu'elle dispersa. Elle prit une part active aux combats du 5 mars, perdit beaucoup de monde, et dut, en définitive, se replier sur Aarberg. »

La Légion romande était-elle comprise dans la capitulation de Berne? Rovéréa ne le pensait guère; aussi rassemble-t-il ses officiers et sous-officiers et leur expose-t-il la situation désespérée. « Je les chargeai, dit-il, d'en rendre compte aux compagnies, en laissant chacun libre de retourner chez lui... Des larmes coulèrent des yeux de ces braves, la plupart vétérans du service de France; ils sortirent en silence, et revinrent bientôt m'apporter le vœu unanime du soldat, de ne quitter le poste qu'à la mort, ou avec moi! » C'était le 6 mars, lendemain du jour de la chute de Berne.

« Le 7 mars, un parlementaire arrive, porteur d'un ultimatum de Brune: la Légion devait se rendre à discrétion, sinon il ne lui serait

¹ La famille Pillichody est demeurée en possession d'un des drapeaux de la Légion fidèle. Elle l'a prêté à *La Muse* pour ses représentations.

fait aucun quartier. Rovéréa prend alors la résolution de faire une trouée dans le Pays de Vaud. Il rassemble la Légion et la conduit à marches forcées à Anet. Mais il trouve le pont de la Thièle occupé par les milices neuchâtoises, qui s'opposent à son passage. Il apprend, en même temps, la défaite des insurgés de Ste-Croix, auxquels il comptait donner la main. Rovéréa offre alors une seconde fois à ses soldats de les licencier, tandis que, d'autre part, il négociait avec Schauenbourg pour obtenir une capitulation honorable. De nouveau, les soldats refusèrent d'abandonner leur poste.

« Non ! s'écrièrent-ils, nous ne voulons pas vous quitter ; nous voulons mourir avec vous » à nos canons, et sous nos drapeaux ! »

Au même instant, les sentinelles de la Légion signalent l'approche des Français. Le combat ne tarde pas à s'engager ; mais les tirailleurs français se retirent après une vive fusillade.

« Je présumai, dit Rovéréa, que cette reconnaissance serait bientôt suivie d'une attaque sérieuse, et j'admire la contenance de mes braves Vaudois : les canonniers, tranquillement assis auprès de leurs pièces, les fantassins, autour des faisceaux, causaient entre eux, comme s'il eût été question d'une simple revue. Nous étions complètement enfermés et sans espoir de retraite. Cependant, je puis affirmer n'avoir entendu d'autres plaintes que celles du retard des Français à nous attaquer. »

Le 9 mars enfin, arriva la réponse de Schauenbourg : la Légion était autorisée à rentrer dans ses foyers avec armes et bagages. Elle regagna le Pays de Vaud par le comté de Neuchâtel.

Avant d'émigrer à Ravensburg, où s'était enfui l'ancien avoyer de Steiger, Rovéréa adressa encore la lettre suivante à l'Assemblée représentative du Pays de Vaud :

Messieurs, les événements de la guerre ayant amené l'honorable licenciement de la Légion romande, formée de volontaires du Pays de Vaud qui voulurent rester fidèles au serment prêté à leur ancien souverain, j'ai l'honneur de vous adresser la capitulation que leur a accordée le général en chef de l'armée française. J'espère qu'en vertu de cette capitulation, ces braves gens ne seront nullement inquiétés chez eux. La distinction flatteuse et exclusive aux troupes sous mes ordres de pouvoir rentrer dans leurs foyers avec armes et bagages, doit jeter quelque lustre sur le peuple que vous représentez.

C'est à la justice et à l'humanité de mes compatriotes que je recommande mes compagnons d'armes. C'est à plusieurs titres qu'ils méritent de la part de leurs compatriotes, l'entier oubli de la différence d'opinion qu'ils manifestèrent.

On m'affirme que vous m'avez personnellement proscrit ; je ne me permets aucune observation sur ce procédé, seulement, je vous prie de vouloir bien me le notifier positivement.

Je suis, parfaitement, Messieurs, votre très humble serviteur.

Neuchâtel, 9 mars 1798.

LE COLONEL DE ROVÉREA.

Ainsi finit cette Légion fidèle, dont l'énergie et le courage honorent l'esprit militaire de notre peuple et étaient bien faits pour inspirer un poète tel que le regretté Warnery.

Les petits bergers.

Il pleut. Le vent âpre secoue
Les arbres sans fruits des vergers,
Et les pauvres petits bergers,
Tristes, aujourd'hui font la moue.

Dans la plaine où je peux les voir
Immobiles, les pauvres mioches,
Les deux mains au fond de leurs poches,
Tout transis, regardent pleuvroir...

Ils ont mis la plus longue veste
Du père, en guise de manteau,
Et se sont coiffés d'un chapeau
Dont le grand âge est manifeste.

Leurs pieds, chaussés de lourds sabots,
Dans l'herbe haute disparaissent,
Et, tandis que leurs vaches paissent,
Sous l'averse courbant le dos,

Ils songent, les petits bouts d'hommes,
Aux jours de soleil disparus,
Aux jeux sous les arbres touffus,
Aux vergers ployant sous les pommes...

Pourtant ils restent, boutonnés
Dans leur veste, attendant qu'il « chotte »,
Et de leur figure pâlotte
On ne voit que le bout du nez.

A. ROULIER.

Pas de courant. — Une voiture du tram demeurait en panne, l'autre jour, place de la Riponne.

— Alors, conducteur, qu'y a-t-il ? pourquoi ne marche-t-on pas ? demande une dame nerveuse.

— Parce qu'il n'y a pas de courant.

— Pas de courant ? pas de courant ?.. Et pourquoi donc ?

Le conducteur impatienté :

— Parce qu'à l'usine ils ont oublié d'ouvrir les fenêtres. B.

Oh ! le hasard.

CHARLI. — Tu dis, papa, que je suis né à Lausanne ; mais maman où est-elle née ?

LE PÈRE. — A Cossonay.

CHARLI. — Et toi, papa, où es-tu né ?

LE PÈRE. — A Nyon.

CHARLI. — Que c'est drôle, tout de même, que tous les trois on se soit rencontrés comme ça.

Le soldat-citoyen.

Nous extrayons d'un journal français les lignes suivantes, qui sembleraient prouver que, peu à peu, on en arrive à une conception plus rationnelle des droits et des devoirs du soldat.

A l'instruction des soldats on joint maintenant des efforts sérieux afin de former le cœur et l'intelligence des jeunes gens que la patrie est obligée de prendre à leurs familles pour assurer la sécurité nationale.

Le commandement ne se borne plus à ordonner l'obéissance ; il cherche à rendre moins pénibles les années de caserne.

Le général Dalstein, commandant le sixième corps, vient, par une heureuse initiative, d'adresser aux colonels placés sous ses ordres une circulaire par laquelle il recommande de faire un cordial accueil aux conscrits. Au lieu des odieuses et ridicules brimades anciennes, ils devront être aidés affectueusement pendant leurs premiers pas dans cette existence nouvelle.

S'occuper de leur hygiène, veiller sur leur santé, ne pas les faire lever trop tôt, ne pas les exposer aux rigueurs du plein air avant une certaine heure, en un mot s'efforcer d'unir les officiers et leurs subordonnés dans un même sentiment de confiance réciproque, ce qui engendrera la véritable discipline.

En même temps et dans un même désir d'adoucir le plus possible l'accablissement des devoirs militaires, le ministre de la guerre donnait des instructions pour qu'on s'occupât d'organiser des distractions à la caserne, qu'on y installât des salles de récréations et de lecture, qu'on y favorisât des jeux, des représentations théâtrales, qu'on y fit des conférences sur des sujets instructifs, etc.

Le lien conjugal.

— Paul, mon ami, je t'en prie, ne monte pas dans cette barque ; tu vas t'exposer.

— Mais non, chérie.

— Ah ! grand Dieu que je suis malheureuse ! Si tu allais te noyer ? Tu ne sais pas nager.

— Laisse donc, je me connais.

— Eh bien, laisse-moi au moins ta montre et ta chaîne...

Lo mariadzo.

(Consels de l'onclio Djan-Abram.)

Attiuta, Féli ! desâi on dzo l'onclio Djan-Abram à son névâo, te m'as dis que t'as idée de t'è mariâ ; et bin, t'as ma fai résôn ! kâ, po restâ valet, avoué lo trein que n'ein perquie, cein n'âodrai pas ; t'è tot solet d'einfant et après ton père, t'arâ on gros ménadzo et t'è faut 'na fenna !

Mâ, se lo mariadzo est on boun'affère, l'â assebin s'è petits travai et s'è cousins et l'est oquiè que faut bin ruminâ, devant de lo fèrè, kâ mon père-grand no desâi : *Qu'â la coaila s'è marié, â lezi s'ein repeind* ; po bin derè : l'est 'na corta patsa et lonqu'attalse.

Ora, t'è faut t'è tsertsi 'na dzeintia felhie, que pouèssè no conveni ; et cein n'est pas molézi, kâ te sâ coumeint on de : *On meltrâi bin on tsapé à n'on tsin que trovèrâi 'na fenna* ; adon quand t'arâ trovâ 'na solida lurenâ, t'è faut pas mouzi po la demandâ ô père, kâ, on outro porrai bin la t'è soclliâ devant lo naz : *Po preindre lo nid, faut pas atteindre que l'è z'osès séyant via*, s'on dit. Ne vouaitie pas non pllie à la biautâ, kâ la biautâ ne met rein dein la fatta, coumeint diont cliâu de Velâ : *Ne faut pas vouaiti l'herba à la rojâ et l'è felhiés à la tsandaila* ; pu, te n'as pas tant fautâ de corattâ po trovâ oquiè, on t'â 'na cognessance sein trâo s'è demesèzi ; ora, l'è boun'amies vo tsi-zont quasu dein l'è brés, l'est por cein qu'on desâi l'è z'autro iadzo : *Quand l'è proumès sant mâores tsi-zont sein l'è grulâ ; l'è felhiés sant l'è mîmo quand l'ont fautâ de mariâ.*

Se la felhie est galéza, tant mi ! Mâ, tein marièrâi mimameint 'na tota pouèta, poru que ne sâi pas 'na vouamba, cein ne vâo rein derè, l'è z'einfants que t'è veindront saront tot parai dâi galès bouèbo, kâ po l'è fennès, l'è coumeint po l'è tsattès : *pouèta tsatta a b'è menons*, no desâi mon père. Po choisi, t'è faut petou vouaiti se la mère l'est bouna, se l'è pottua, peggnetta, et crouie avoué se n'hommo, cein vâo mi : *Dè bon plliant, plliantâ ta vegna, dè bouna mère preind la felhie*, qu'on no desâi.

Et po cein qu'ein est de la marmaille, n'ein faut pas trâo dein on hotô, kâ c'è qu'â prâo felhiés et prâo tti, jamé dzouie ne s'è vai ; mâ, quand l'è z'einfants vo z'arrevont l'è z'ons apri l'è z'autro, ma fai, à la garda ! *Lo bon Dieu n'einvouyè jamé lo tsevri sein lo bosson po lo neri.*

Ora, te sâ, l'è fennès ont lo diabblio po batolli et fèrè l'è tapettès, le sont totès l'è mîmo et à cein on pâo rein lâi fèrè, mâ se dâi iadzo la tinna vint à trâo menâ lo mor, subllia lâi cliâo cauquiés dittons : *Veint que dzâlè, bise que dèdzâlè et fenna que pou parle sont trai tsouzès rudameint rares.* — *Quand fennès bot-sont de parlâ, l'einterrèmeint faut apprèdâ.* — *Se l'è leingues de fennès bourlâvans, lo bou sarâi po rein.* — *Mor de fennè ei via de tsevau, l'est la tsevance de l'hotô.* Et se le barjaquè avoué 'na vesena devant la grandze, cria-lâi : *Eintre no sai de, diont l'è fennès quand l'ant tot de !* Et te vas vaire coumeint le va veni réimpougni s'è z'èzes.

Pu sa-tou cein que diont dâi mariadzo, cliâo de Montbovon : *Mariâde-vo, mariâde-vo pas, mô l'è moises, mô l'è tavans*, que te sâ prâo cein que cein vâi derè.

Enfin, po fini, vu t'è bailli on derraï conset et c'è z'liquie, vu lo t'è derè à l'orolhie, po que nion ne l'ouzè : ne preind pas po ta fenna 'na lurenâ que sâi 'na gaupa qu'aussè to-ès l'è senannès dâi novès boun'amis, âobin 'na corra-